

trouvé le montant du dépôt, nous risquerons la cause.

Sinon, nous renverrons aux souscripteurs le montant de leur souscription avec tous nos regrets.

D'ailleurs, nous ne faisons aucune distinction, les piastres, les cinq piastres, les dix piastres, les vingt et surtout les cent sont les bienvenues, envoyées personnellement où sous le voile de l'anonyme.

Ces souscriptions seront reçues avec égale reconnaissance au Bureau de direction du *Canada-Revue*, Boîte 2184 Bureau de Poste de Montréal, ou par M. Horace St-Louis, avocat, New-York Life Building, 616.

L'absolue discrétion qui a couvert les noms des souscripteurs au fonds du premier procès sera exercée à l'égard des nouveaux souscripteurs dont les noms seront protégés par le plus complet *incognito*.

A. FILIATREAU.

PAS D'OSTRACISME

Plus nous essayons de sortir de cette vilaine fournaise des passions religieuses, plus il semble qu'une main maligne se plaise à nous y replonger sans relâche.

N'avions-nous pas assez pour nous diviser de cette question des écoles catholiques, protestantes et neutres sans qu'on vienne soulever parmi nous la question des protestants français qui ne sont certes pas intervenus dans la difficulté et qu'on veut sottement et méchamment mettre en jeu dans le conflit.

Il est excessivement regrettable de voir sus-

citer d'aussi mesquines querelles dans un moment aussi solennel.

Tout le monde admettra que la petite communauté protestante française de Montréal tient une conduite exemplaire, occupe une position enviée dans le corps social et se distingue par une modestie et une tenue que bien des gens devraient lui envier.

De quel droit donc, un journal français, sans provocation aucune, la *Minerve*, vient-elle leur jeter à pleines mains la boue à la figure.

Voici ce que contient à ce sujet un de ses derniers numéros :

Parlant d'hommes comme les Joly, les Lafleur, les Fortin, les Roy dont M. Tarte avait quelques jours avant, dans le *Cultivateur*, reconnu les brillants mérites et le sincère christianisme, la *Minerve* s'écrie : " La patrie canadienne-française, loin de s'honorer de tels citoyens, est humiliée et contristée jusqu'à la honte."

Voyons, est-ce raisonnable ? Sommes-nous réellement aussi arriérés que cela et peut-on prendre cette sortie brutale pour une expression raisonnée d'opinion de la part de la population canadienne-française ?

Non, les canadiens-français n'ont pas honte de Sir Henri Joly et nous en avons la preuve dans la confiance dont ils l'ont honoré en l'appelant à la tête des affaires de la province, et en lui confiant pendant tant d'années le mandat du comté catholique de Lotbinière. Aujourd'hui encore, le comté non moins catholique de Portneuf lui offre son mandat et le parti libéral canadien-français l'a prié de se mettre à sa tête dans cette province.

Tout près de Montréal, au village Sabrevois, la population presque exclusivement catholique et française n'a-t-elle pas élevé à plusieurs reprises à la dignité de maire, ce monsieur Roy que vous proclamez si méprisable ?

Les Lafleur et les Fortin qui occupent au milieu de nous des positions élevées, ne nous font-ils donc pas honneur ? Peut-on avoir honte de compter au sein des canadiens-français des avocats, des professeurs éminents des grandes universités du pays, des chanoines de